

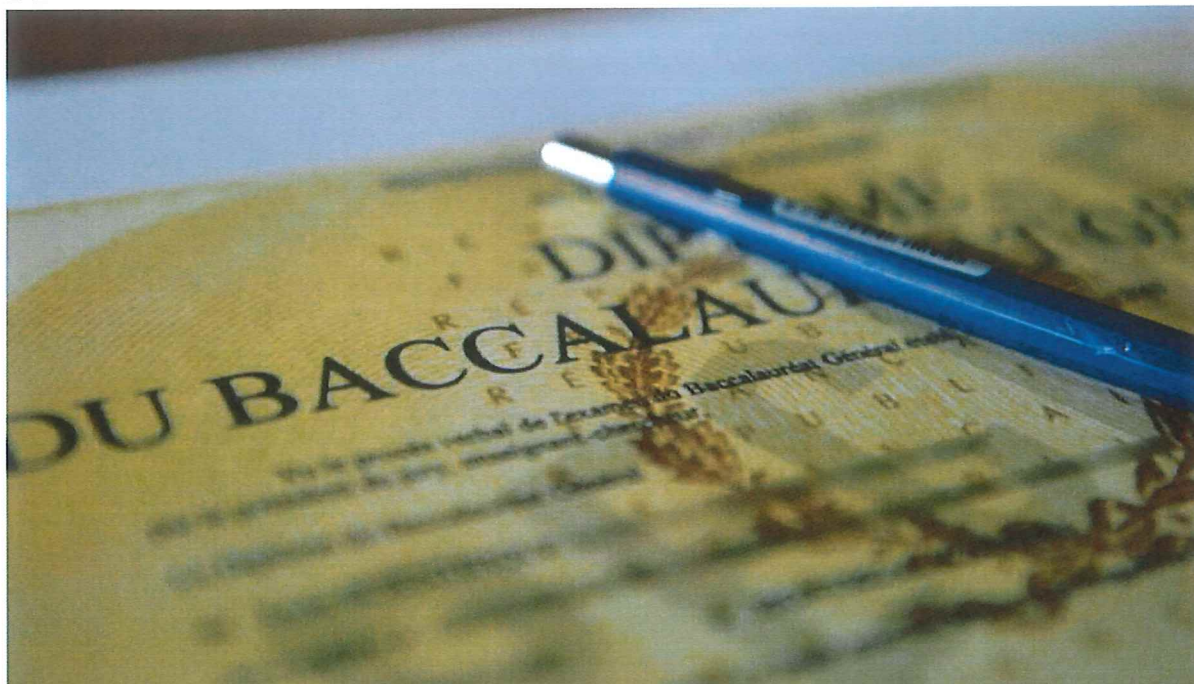
## Bac : vers un contrôle continu renforcé dès la rentrée 2021

Le ministre de l'Education a proposé des aménagements à sa réforme du bac. Il souhaite supprimer les évaluations communes mises en place en 2018 et renforcer les options. Ces propositions seront étudiées par les organisations syndicales le 8 juillet prochain.

•

🔗 [Société](#)

🔗 🔗



Jean-Michel Blanquer souhaite encore renforcer le contrôle continu dans le cadre du baccalauréat dès la rentrée de septembre. (ALLILI MOURAD/SIPA)

Par Les Echos

Publié le 29 juin 2021 à 08:24

Après deux années scolaires bouleversées par la crise sanitaire, [Jean-Michel Blanquer souhaite encore renforcer le contrôle continu](#) dans le cadre du baccalauréat dès la rentrée de septembre, une proposition qui suscite déjà les réticences des syndicats. Cet ajustement promet la disparition des évaluations communes mises en place en 2018 pour apaiser certaines oppositions syndicales. Il laisserait place à un contrôle continu plus souple, accompagnant les apprentissages et conduit dans le cadre de la classe, a souligné le ministère dans un communiqué.

Sans toucher à la répartition du bac nouvelle formule entre épreuves terminales (60 %) et contrôle continu (40 %), le but de cet ajustement « soumis au dialogue social » est de « consolider le baccalauréat dans sa formule actuelle, en passant d'une logique d'évaluation commune (au sein des 40 %) à une logique de contrôle continu plein et entier », a-t-on expliqué rue de Grenelle.

Ces propositions du ministère seront étudiées par les organisations syndicales dans le cadre d'un Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 8 juillet prochain. Les arbitrages définitifs ne viendront qu'après, selon le ministère.

### « Un seul paquet de contrôle continu »

D'un côté, « on ne touche pas aux 60 % avec toujours le grand oral qui est extrêmement important, la philosophie, les épreuves anticipées de français dans les mêmes configurations et également le rôle important des spécialités (32 %) comme aujourd'hui, avec des épreuves terminales qui représentent le coeur de la compétence de l'élève par rapport à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur », précise le ministère.

« Ce qui change est à l'intérieur des 40 %, c'est une évolution. Aujourd'hui, dans ces 40 %, on a 30 % pour les matières de tronc commun (histoire-géographie, langues vivantes, l'éducation physique et sportive (EPS), l'enseignement scientifique pour la voie générale et les mathématiques pour la voie technologique) et 10 % de bulletin scolaire qui reprend les moyennes de toutes les disciplines », ajoute-t-il.

L'idée est de ne faire qu'« un seul paquet de contrôle continu qui porterait sur les disciplines du tronc commun qui se voient toutes attribuées 6 points de coefficients (3 pour la première, 3 pour la terminale) », détaille le ministère.

Au-delà du contrôle continu, Jean-Michel Blanquer souhaite aussi renforcer les options en reconsidérant leur évaluation. « Tous les enseignements optionnels seraient évalués selon les mêmes modalités dans le cadre du contrôle continu établi à partir des moyennes annuelles des moyennes apposées sur les bulletins scolaires », écrit le ministère.

### Davantage d'inégalités

« La crise sanitaire a conduit à renforcer la place du contrôle continu dans le baccalauréat à titre exceptionnel. Les personnels en ont vu les conséquences tout au long de l'année : augmentation de la charge de travail, des pressions des familles sur les enseignants, dénaturation de nos métiers et augmentation des inégalités entre les élèves », alertent le Snes-FSU et le Snalc dans un communiqué commun.

Pour Sophie Vénéritay, secrétaire générale adjointe du Snes-FSU, le premier syndicat du secondaire, « ces deux dernières années de Covid et de contrôle continu ont démontré clairement que ce type d'évaluation accroît les inégalités entre élèves et entre établissements ».

### Des repères nationaux

De son côté, Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa se veut plus mesuré. « Pour nous c'est une bonne chose, car depuis le début il y avait des défauts de conception, avec des épreuves communes beaucoup trop lourdes à gérer pour les établissements », estime-t-il. Il demande cependant au ministère d'assurer « un protocole d'évaluation pour garantir une forme d'équité entre les établissements ».

La Rue de Grenelle promet « des repères nationaux diffusés aux équipes pédagogiques afin que soit préservée l'égalité de traitement des élèves ».